

Listes de pièces

Annexes à remplir

Fond territorial en faveur de la filière cinématographique et audiovisuelle

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

**AIDE SELECTIVE AU DEVELOPPEMENT**

**Le document Excel « Formulaire à remplir\_aide au développement » dument complété**

* Onglet “1\_Formulaire de demande”
* Onglet “2\_Dépenses prévionnelles”
* Onglet "3\_Plan de financement”

**Documents administratifs du représentant légal de la structure**

* Pièce d’identité du gérant / réalisateur
* Justificatif de domicile

**Documents administratifs de la structure**

* Un extrait KBIS de moins de 3 mois,
* Les statuts enregistrés de l’entreprise dans le cas d’une société de capitaux (SA, SARL, SAS, EURL),
* Un relevé d’identité bancaire,
* Bilan et compte de résultat des deux exercices fiscaux précédents,
* Pièces justificatives de la régularité de l’entreprise au regard de ses obligations fiscales et sociales

**Dossier et projet de dépenses**

* Lettre de demande de financement adressé à Monsieur le Président de la Collectivité de Saint-Martin signée par la personne habilitée à engager l’organisme sollicitant une aide financière relative à votre projet,
* Annexe 1 : Attestation sur l’honneur
* Annexe 2 : Déclaration des autres aides reçues au cours des 3 exercices fiscaux précédents et de l’exercice fiscal en cours (Attestation d’aides de minimis).
* Calendrier prévisionnel lié au développement du projet,
* Ensemble des devis relatifs au projet,
* Cv des producteurs,
* Filmographie du réalisateur et/ou l’entreprise de production,
* Fiche synopsis du projet,

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

**AIDE SELECTIVE A LA PRODUCTION**

**Le document Excel « Formulaire à remplir aide à la production » dûment complété**

* Onglet “1\_Formulaire de demande”
* Onglet “2\_Dépenses prévionnelles”
* Onglet "3\_Plan de financement”

**Documents administratifs du représentant légal de la structure**

* Pièce d’identité du gérant / réalisateur
* Justificatif de domicile

**Documents administratifs de la structure**

* Un extrait KBIS de moins de 3 mois,
* Les statuts enregistrés de l’entreprise dans le cas d’une société de capitaux (SA, SARL, SAS, EURL),
* Un relevé d’identité bancaire (RIB)
* Bilan et compte de résultat des deux exercices fiscaux précédents,
* Pièces justificatives de la régularité de l’entreprise au regard de ses obligations fiscales et sociales

**Dossier et projet de dépenses**

* Lettre de demande de financement adressé à Monsieur le Président de la Collectivité de Saint-Martin signée par la personne habilitée à engager l’organisme sollicitant une aide financière relative à votre projet,
* Annexe 1 : Attestation sur l’honneur
* Annexe 2 : Déclaration des autres aides reçues au cours des 3 exercices fiscaux précédents et de l’exercice fiscal en cours (Attestation d’aides de minimis).
* Calendrier prévisionnel lié au développement du projet,
* Ensemble des devis relatifs aux dépenses à engager pour la production de l’œuvre présentée (de moins de 3 mois),
* Cv des producteurs et des réalisateurs,
* Filmographie du réalisateur et/ou l’entreprise de production,
* Fiche synopsis du projet,
* Documents optionnels : tout support/document qui pourraient permettre au comité de lecture, images à l’appui, d’apprécier votre demande tels que des story-board, photos, éléments filmés de repérage, etc.

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

**AIDE SELECTIVE A LA PROMOTION**

**Le document Excel « Formulaire à remplir\_aide a la promotion» dument complété**

* Onglet “1\_Formulaire de demande”
* Onglet “2\_Dépenses prévionnelles”
* Onglet "3\_Plan de financement”

**Documents administratifs du représentant légal de la structure**

* Pièce d’identité du gérant / réalisateur
* Justificatif de domicile

**Documents administratifs de la structure**

* Un extrait KBIS de moins de 3 mois,
* Les statuts enregistrés de l’entreprise dans le cas d’une société de capitaux (SA, SARL, SAS, EURL),
* Un relevé d’identité bancaire (RIB)
* Bilan et compte de résultat des deux exercices fiscaux précédents,
* Pièces justificatives de la régularité de l’entreprise au regard de ses obligations fiscales et sociales

**Dossier et projet de dépenses**

* Lettre de demande de financement adressé à Monsieur le Président de la Collectivité de Saint-Martin signée par la personne habilitée à engager l’organisme sollicitant une aide financière relative à votre projet,
* Annexe 1 : Attestation sur l’honneur
* Annexe 2 : Déclaration des autres aides reçues au cours des 3 exercices fiscaux précédents et de l’exercice fiscal en cours (Attestation d’aides de minimis).
* Calendrier prévisionnel,
* Ensemble des devis relatifs aux dépenses à engager pour la promotion de l’œuvre présentée (de moins de 3 mois),
* Cv des producteurs et des réalisateurs,
* Filmographie du réalisateur et/ou l’entreprise de production,
* Document attestant la sélection de l’œuvre à un festival.
* Documents optionnels : tout support/document qui pourraient permettre au comité de lecture

**ANNEXE 1 : ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

Le droit d’accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés s’exerce auprès du service ou de l’Etablissement auprès duquel vous déposez ce dossier

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée.**

Si le signataire n’est pas le représentant légal de l’entreprise, joindre le pouvoir lui permettant d’engager celle-ci.

Je soussigné (e),…………………………………………………………..

□Certifie que l’entreprise est régulièrement déclarée ;

□Certifie que l’entreprise est en règle au regard de l’ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

□Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l’ensemble des demandes de subventions déposées auprès d’autres financeurs publics ainsi que l’approbation du plan de financement

□Certifie que tous les droits nécessaires à l'exploitation paisible de l'œuvre ont été acquis, notamment les droits d'auteur.

□Certifie avec le tableau ci- dessous que l’ensemble des dépenses en écriture ont été acquittés avant la mise en production de l’œuvre.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Noms et prénoms des auteurs** | **Droits d’auteur scénariste** | | **Date de paiement** |
| **Payes en euros** | **A régler en euros** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **TOTAL EN EUROS** | | |  |

Demande une « aide NOM DU DISPOSITIF SOLLICITE  » à la Collectivité de Saint-Martin d’un montant de : ……………………….. €

Précise que cette subvention si elle est accordée, devra être versée sur le compte de l’entreprise :

Nom du titulaire du compte : …………………………………………………………………………………………………………..

Banque :

Domiciliation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Code banque | Code guichet | Numéro de compte | Clé RIB / RIP |
|  |  |  |  |

IBAN :

Fait le : A ……………………(Signature du représentant(e) légal(e)

## **ANNEXE 2 : DECLARATION DES AIDES PUBLIQUES PERÇUES AU TITRE DU REGLEMENT RELATIF AUX AIDES DE MINIMIS**[[1]](#footnote-1)

**Objet :** Déclaration des aides placées sous le règlement de minimis n°2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023.

Je soussigné (nom, prénom et qualité)

Représentant(e) légal(e) de…………………………………………entreprise unique au sens de la définition figurant à l’article 5.2 du “cadre réglementaire” de la décision MEP/SAEF/VOLX/D 2024-07 déclare :

□Être informé(e) que la présente aide relève du régime de “minimis” conformément au règlement (UE) n°2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides *de minimis*,

□N’avoir reçu aucune aide de minimis[[2]](#footnote-2) durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,

□Avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides de minimis25 listées[[3]](#footnote-3) dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

Les aides *de minimis* sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des règlements suivants :

* Règlement (CE) n°2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 concernant l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union Européenne (TFUE) aux ***aides de minimis***,
* Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 modifié relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE) aux ***aides de minimis dans le secteur de l’agriculture,***
* Règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l’application des articles 107 et 108 du TFUE aux ***aides de minimis*** dans le secteur de la **pêche et de l’aquaculture**,
* Règlement (UE) n°2023/20832 de la Commission du 15 décembre 2023 relatif à l’application des articles 107 et 108 du TFUE aux ***aides de minimis*** accordées à des entreprises fournissant des **services d’intérêt économique général** (SIEG).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Date de l’attribution de l’aide *de minimis*** | **Nom et Numéro SIREN de l’entreprise[[4]](#footnote-4)** | **Type d’aide *de minimis* (général, agricole, pêche et aquaculture, SIEG)** | **Montant de l’aide[[5]](#footnote-5)**  **(en euros)** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |

**L’entreprise sollicitant l’aide a-t-elle réalisé, au cours des trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours :**

une fusion ou une acquisition d’une autre entreprise ?

une scission en deux ou plusieurs entreprises distinctes ?

Date et signature

(Indiquer le nom et la qualité du signataire)

**MEMOS UTILES**

|  |  |
| --- | --- |
| **COORDONNEES DE CONTACTS UTILES** | |
| « Délégation Attractivité, Economie et Emploi » - Collectivité de Saint-Martin (Tous renseignements complémentaires concernant le dossier) | [dev.eco@com-saint-martin.fr](mailto:dev.eco@com-saint-martin.fr)  0690 66 10 96  [Fabiola.rioual@com-saint-martin.fr](mailto:Fabiola.rioual@com-saint-martin.fr) (Cheffe de projet de la stratégie de développement de l’industrie cinématographique et audiovisuelle)  [Sebastien.wantz@com-saint-martin.fr](mailto:Sebastien.wantz@com-saint-martin.fr) (Directeur Attractivité, Compétitivité, Aides aux entreprises) - 0690 51 69 47  [Keshia.fardel@com-saint-martin.fr (Responsable de service) - 0690 66 87 77](mailto:Keshia.fardel@com-saint-martin.fr%20(Responsable%20de%20service)%20-%200690%2066%2087%2077)  [Jessica.Mescharles@com-saint-martin.fr](mailto:Jessica.Mescharles@com-saint-martin.fr) (Instructrice référente de la demande d’aide) - 0690 66 10 96 |
| Centre des Finances Publiques : | [cfip.sxm-pole.fiscal@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cfip.sxm-pole.fiscal@dgfip.finances.gouv.fr)  0590 29 25 71 - 0590 29 06 26 |
| Chambre de Commerce Interprofessionnelle de Saint- Martin (CCISM) (KBIS ou extrait au registre des métiers ou du registre du commerce et des sociétés) | [info@ccism.fr](mailto:info@ccism.fr)  0590 27 91 51 |
| “Direction de la communication” - Collectivité de Saint-Martin (tous renseignements concernant les autorisations de tournages) | Mme Nathalie LONGATO  [Dircom@com-saint-martin.fr](mailto:Dircom@com-saint-martin.fr)  [Nathalie.longato@com-saint-martin.fr](mailto:Nathalie.longato@com-saint-martin.fr)  0590 29 56 60 – 0590 87 50 04 |

1. Pour les subventions octroyées aux associations, il convient d’utiliser le formulaire Cerfa 12156\*03 accessible sur le site [www.servicepublic.fr.](http://www.servicepublic.fr/) [↑](#footnote-ref-1)
2. Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d’aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l’obligation d’informer les entreprises bénéficiaires, du caractère *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d’aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration. [↑](#footnote-ref-2)
3. Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l’autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences…). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement de minimis. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides *de minimis* peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000 €. Il n’est pas possible de disposer d’autant de plafonds de 200 000 € qu’il y a d’établissements donc de numéro SIRET au sein d’une même entreprise.

   Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition « d’entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d’un seul plafond d’aide *de minimis* de 200 000 € commun à l’ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l’ensemble des aides *de minimis* versées à toutes les entreprises composant l’entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide *de minimis* perçue soit indiqué le numéro SIREN de l’entreprise qui l’a reçue au sein de l’entreprise unique.

   Définition d’une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l’un des quatre liens suivants :

   * une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d’une autre entreprise, ou
   * une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l’organe d’administration, de direction ou de surveillance d’une autre entreprise, ou
   * une entreprise a le droit d’exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d’un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d’une clause des statuts de celle-ci, ou
   * une entreprise actionnaire ou associée d’une autre entreprise contrôle seule, en vertu d’un accord conclu avec d’autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

   [↑](#footnote-ref-4)
5. Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l’équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l’attribution de l’aide. [↑](#footnote-ref-5)